

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER

M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 287

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 284 ÉDICTIONNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et le *Code municipal* ont été modifiés pour permettre, pour certaines catégories de contrats et à certaines conditions, qu'un membre du conseil puisse avoir un intérêt dans un contrat avec la Municipalité;

ATTENDU QUE le règlement de gestion contractuelle de la municipalité a été modifié en conséquence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 6 juillet 2026;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil tenue le 6 juillet 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un règlement portant le numéro 287 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2	TITRE
-----------	-------

Le présent règlement est intitulé : « Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ».

ARTICLE 3 MODIFICATION

L'article 5.3.4 du Règlement numéro 287 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux est remplacé par :

« Il est interdit à tout membre du conseil d'avoir un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité sous réserve des exceptions prévues à l'article 305 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2, et des exceptions prévues au Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité. »

ARTICLE 4

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Gabriel-de-Valcartier, le 3^e jour du mois d'août 2026.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 6 juillet 2026

Dépôt du projet de règlement : 6 juillet 2026

Adoption du règlement : 3 août 2026

Avis de promulgation : 4 août 2026